



ATELIERS AU CHOIX

- ◇ **Atelier n°1** : Analyse des besoins et prestations : de l'utilisation de l'outil Serafin dans l'élaboration du projet personnalisé
- ◇ **Atelier n°2** : Mobiliser les ressources des familles pour accompagner la fonction parentale - Accompagner le pouvoir d'agir des parents
- ◇ **Atelier n°3** : Projet partagé - à partager - entre les acteurs de l'environnement de l'enfant

Journée d'étude régionale portée
par le Comité de Pilotage Sessad du
Creai,

ouverte à l'ensemble du champ de
l'enfance handicapée

Lundi 25 juin 2018



L'inclusion :

**Appréhender un système complexe
pour accompagner l'enfant dans
son environnement, à partir de son
projet de vie**

au Centre Hospitalier de Blois

Mail Pierre Charlot, Blois

Intervention de **Thierry Tourte**
Educateur spécialisé, Formateur en travail social,
Docteur en sociologie

Aujourd'hui, l'inclusion n'est plus à penser à partir d'un établissement ou d'un service. La loi de 2005, la Convention internationale des personnes en situation de handicap, la Classification internationale du handicap, portent haut et fort l'inclusion la plus large possible des personnes en situation de handicap à partir de leurs besoins et de leurs demandes.

Les politiques publiques nationales traduisent cette orientation en nouveaux dispositifs et nouvelles organisations que les Sessad et l'ensemble des établissements et services accompagnant des personnes en situation de handicap ont à appréhender. Mais il ne s'agit pas de confondre les moyens et les finalités ! Ces évolutions sont avant tout la traduction d'un objectif d'accompagnement inclusif des personnes.

Il s'agit donc de s'appuyer sur leur projet personnalisé et sur les ressources de leur environnement pour atteindre cet objectif, et ne plus partir des seuls établissements et services pour le penser. Ces évolutions peuvent être craintes car elles peuvent laisser à penser que les institutions n'existeront plus. Ne s'agit-il pas plutôt de penser autrement l'Institution ? Et de refaire Institution collectivement, en incluant les enfants, leurs proches, comme tous les acteurs qui interviennent auprès d'eux. **Que veut dire alors faire Institution ?**

Que signifie aussi l'inclusion ? Si cette notion semble communément admise, elle ne recouvre pas toujours les mêmes interprétations, et sa mise en oeuvre peut alors être assez différenciée. Comment peut-on créer des situations de véritable inclusion pour les enfants ? Sur quoi peut-on s'appuyer pour accompagner l'inclusion d'un enfant quand on est professionnel ? L'environnement de l'enfant n'est-il pas, préalablement ou conjointement à l'intervention d'un professionnel, déjà générateur d'inclusion ?

**Creai Centre Val de Loire, 35 avenue de Paris
45000 ORLEANS / Tel : 02-38-74-56-00.
b.gaillard@creai-centre.asso.fr**



Nous faisons le pari que partir du projet personnalisé permet de donner du sens à un parcours inclusif, comme aux évolutions actuelles en matière d'organisation. Les réseaux

qui produisent de l'inclusion ne sont-ils pas ceux que les professionnels activent, ou construisent, autour de l'enfant à partir de son projet personnalisé ? Considérer la personne dans son environnement et activer ou produire du réseau dans son environnement en mobilisant ses ressources est un vecteur inclusif, qui permet d'accéder à l'école certes, mais aussi aux loisirs et à la culture, aux copains...

Le processus inclusif est une démarche qui prend en compte l'articulation des différents systèmes au sein desquels l'enfant évolue. La famille est un sous-système, comme l'école et comme les Sessad. Cette démarche est par essence complexe (à différencier de « compliquée ») et convoque l'approche systémique pour en repérer les tenants et les aboutissants.

Cette journée d'étude régionale a pour ambition de réfléchir ensemble à l'inclusion de façon systémique, en prenant en compte l'environnement de l'enfant, et en considérant les professionnels de l'accompagnement comme parties prenantes de cet environnement et de son accompagnement, au même titre que les parents, les enseignants, les copains, les grands-parents, les animateurs des centres de loisirs... Ceci implique de se décentrer de la relation bilatérale que le Sessad peut entretenir avec les parents de l'enfant, ou avec l'enseignant, comme de considérer le Sessad et l'ensemble des professionnels de l'accompagnement, acteurs, parmi d'autres acteurs qui interagissent.